

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE
DE
SERRAVAL

Le vingt mars deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVALLEREAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 15

Résultats des votes	Pour : 15	Contre :	Abstention :
---------------------	-----------	----------	--------------

Présents : M. Yvan BREUILLLOT, Mme Annick CHALANSONEX, Madame Maeva CHIROL, M. Pascal CHEVALLEREAU, M. Alexandre DESTREM, M. François Régis GARBIT, Mme Nathalie MASSART, M. Baptiste MERMILOD, Mme Valérie ORGE, M. Olivier PAILLOT, M. Marc PORRET, Mme Corinne SAUVE, Mme Adeline TOULORGE, M. Olivier VINCENT.

Absente excusée : Mme Nicole THABUIS

A donné pouvoir :

Mme Nicole THABUIS à Nathalie MASSART

Mme Maeva CHIROL a été élue secrétaire de séance.

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

23 MARS 2026

ARRIVEE
5

DEL_0517/2026	Objet : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
---------------	--

M. le Maire rappelle que conformément à l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints.

Il rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la détermination du nombre des adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Serraval, un effectif maximum de quatre adjoints.

Il est proposé au conseil municipal la création de quatre postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la création de quatre postes d'adjoints au maire.

Le vingt mars deux mille vingt-six.

Le Maire,
Pascal CHEVALLEREAU

La secrétaire de séance
Maeva CHIROL



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire,
Pascal CHEVALLEREAU

24 MARS 2026

